

Guide pour l'inspection annuelle des systèmes d'alimentation en eau potable dans les Premières nations

Une fois par an, il faut préparer un rapport d'inspection pour tout système produisant de l'eau destinée à la consommation humaine, financé en partie ou entièrement par AINC, et desservant au moins cinq habitations ou une installation publique. L'inspection doit être effectuée par une personne qualifiée ne faisant pas partie de la bande en question [à savoir : un ingénieur de TPSGC, un ingénieur du conseil tribal, un formateur itinérant, un ingénieur-conseil ou un inspecteur provincial de système d'alimentation en eau potable; toutes ces personnes doivent être agréées (ou posséder des titres de compétence équivalents) au niveau qui les rend aptes à inspecter le système concerné. La présente inspection a pour objectif d'aider les communautés des Premières nations à s'assurer que leurs systèmes d'eau potable produisent une eau salubre. Le présent rapport est axé sur le rendement du système d'alimentation en eau potable indiqué par les résultats des analyses de la qualité de l'eau, les procédures opérationnelles et le niveau d'agrément de l'opérateur. **L'administration centrale d'AINC demande de remplir tous les champs marqués d'un astérisque (*) avant de faire parvenir le formulaire à l'agence centrale.**

1.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom de la bande :

Numéro de la bande :

Population desservie* :

Nombre de raccords :

Date de l'inspection (aa/mm/jj) :

Période visée par le rapport :

N° du système dans la base de données WATERS :

Inspecteur :

Opérateur(s) ou autre(s) personne(s) consultée(s) :

Opérateur primaire
de remplacement –

Permis d'exploitation :

- Bande
- Fournisseur de services
- ATM
- Autre

Type de source :

- Eau de surface
- Eau souterraine
- ESIDES
- Autre

Type de système de traitement :

Filtres sous pression Protection de la tête de puits? Oui Non s.o.

- Filtres à sables verts Bornes de protection
- Filtres à sable Capuchon
- Membranes Nivellement
- Autre Autre

Plan de protection des sources d'eau (PPSE) en place? Oui Non (sinon, à quelle date approximative un PPSE sera-t-il mis en place?) : (aa/mm/jj)

Endroit où le rapport annuel sera mis à la disposition du public qui désire l'examiner :

2.0 RENDEMENT DES SYSTÈMES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

2.1 Résultats des analyses de la qualité de l'eau effectuées par les Premières nations

Pour la période écoulée depuis la dernière inspection, l'opérateur doit fournir un sommaire de toutes les analyses de la qualité de l'eau conformément au *Protocole pour la salubrité de l'eau potable dans les communautés des Premières nations* d'AINC. Il doit également fournir un sommaire des analyses opérationnelles et des analyses de la qualité de l'eau (caractéristiques chimiques, débits, etc.).

1. Consulter l'« ANNEXE A » du présent document pour obtenir un sommaire des dates et des résultats d'analyse en cas de concentrations supérieures ou inférieures (p. ex., de chlore résiduel) aux limites établies par les paramètres de qualité de l'eau (eau brute, eau traitée et eau du système de distribution), relevées depuis la dernière inspection.
2. Consulter l'« ANNEXE A » du présent document pour obtenir une description des mesures correctrices prises à l'égard des résultats indiquant des concentrations de chlore non conformes.
3. Consulter l'« ANNEXE A » du présent document pour obtenir un sommaire des dates et des résultats d'analyse en cas de turbidité supérieure ou inférieure aux limites établies par les paramètres de qualité de l'eau (eau brute, eau traitée et eau du système de distribution), relevée depuis la dernière inspection.
4. Consulter l'« ANNEXE A » du présent document pour obtenir une description des mesures correctrices prises à l'égard des résultats indiquant une turbidité non conforme.

2.2 Résultats des analyses de la qualité de l'eau effectuées par Santé Canada

Pour la période écoulée depuis la dernière inspection, l'opérateur doit obtenir, auprès d'un représentant de Santé Canada, un sommaire des résultats supérieurs ou inférieurs aux normes obtenus à partir de toutes les analyses de la qualité de l'eau effectuées par des contrôleurs communautaires de la qualité de l'eau ou par des agents d'hygiène du milieu dans le cadre du programme de surveillance par une tierce partie de Santé Canada réalisé dans l'optique de la santé publique et conformément aux sections 4 et 5 du *Guide des procédures pour la salubrité de l'eau potable au Canada dans les communautés des Premières nations au sud du 60e parallèle*, publié par Santé Canada. Un format pour résumer les données est proposé à l'annexe B.

1. A-t-on obtenu les données de surveillance de la qualité de l'eau auprès de Santé Canada? Oui Non
2. Sinon, pourquoi? (SC n'a pas recueilli de données / Les données recueillies par HC n'ont pas été fournies / Autre raison
3. Consulter l'« ANNEXE B » du présent document pour obtenir un sommaire des dates et des résultats d'analyses microbiologiques supérieurs ou inférieurs aux limites établies par les paramètres de qualité de l'eau.
4. Consulter l'« ANNEXE B » du présent document pour obtenir une description des mesures correctrices prises à l'égard des résultats d'analyses microbiologiques non conformes.

2.3 Avis relatifs à l'eau potable / Mesures correctrices

Dans la semaine qui suit l'émission d'un avis relatif à l'eau potable, l'opérateur du système d'alimentation en eau potable doit présenter, à l'agent d'hygiène du milieu et aux représentants d'AINC/de TPSGC, un plan écrit sur les mesures correctrices à prendre pour régler le problème en question. Pour la période écoulée depuis la dernière inspection, il faut fournir un sommaire des dates et de la durée des avis relatifs à l'eau potable (p. ex. date du début et date de la fin de l'avis) ainsi que des mesures de suivi prises et des résultats de ces mesures (à savoir si l'avis a, ou non, été levé). Ne pas inclure les avis relatifs à l'eau potable qui concernent des problèmes de citernes situées dans des bâtiments qui ne sont pas utilisés par le public, étant donné qu'il s'agit de systèmes privés.

1. Existe-t-il un relevé de communications/rappels entre l'agent d'hygiène du milieu et l'opérateur du système d'alimentation en eau potable concernant les mesures prises à la suite de l'émission d'avis relatifs à l'eau potable? Oui Non

3.0 FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DU SYSTÈME

3.1 Entretien

1. a.) Existe-t-il un plan fonctionnel de gestion de l'entretien (PGE) pour le système d'alimentation en eau potable? Oui Non *
b.) Sinon, existe-t-il un plan pour élaborer un PGE propre au système? Oui Non
c.) Si oui, quelle est la date prévue pour la mise en place du PGE? (aa/mm/jj)
2. Les procédures d'entretien ont-elles été prévues et exécutées? Oui Non
3. Un budget annuel est-il prévu par la bande pour couvrir les coûts de fonctionnement et d'entretien quotidiens du système d'alimentation en eau potable (non pas les coûts d'immobilisation importants)? Oui Non
4. L'opérateur du système intervient-il dans le processus d'établissement du budget prévu pour le fonctionnement et l'entretien? Oui Non
5. L'opérateur du système intervient-il dans le suivi de la facturation et des dépenses relatives au système? Oui Non
6. Le budget semble-t-il suffisant pour assurer le fonctionnement et l'entretien normaux de ce système? Oui Non
7. Une personne responsable et qualifiée veille-t-elle au fonctionnement du système et à la réalisation des travaux d'entretien? Oui Non
8. Tient-on des dossiers sur les réparations et les mises à niveau du système ainsi que sur les coûts associés à ces travaux? Oui Non
9. Les instruments et l'équipement sont-ils étalonnés selon un programme approprié et sont-ils utilisés aux fins prévues? Oui Non
10. Résumer l'état d'avancement des projets (planifiés / prévus au budget / prévus au calendrier / en cours / achevés) sur la santé et la sécurité (projets SRCB du groupe 2, type 1) qui ont été recensés dans et depuis la dernière inspection SRCB.

Description du projet	ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS (cocher une case pour chaque projet indiqué à gauche)				
	Planifié	Prévu au budget	Prévu au calendrier	En cours	Achevé

11. Préciser le nombre et le pourcentage de projets sur la santé et la sécurité (projets SRCB du groupe 2, type 1) toujours en suspens qui seront achevés au cours du présent exercice. Nombre : ____ Pourcentage : ____
*

Projet	État d'avancement du projet

12. Sur une échelle de 0 à 3, évaluer l'effort déployé au chapitre du fonctionnement et de l'entretien : _____
(où 0 = aucun, 1 = au-dessous de la norme, 2 = acceptable, 3 = exemplaire)

L'INSPECTEUR ÉVALUE L'EFFORT DÉPLOYÉ AU CHAPITRE DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ENTRETIEN COMME SUIT :

0 AUCUN

1 AU-DESSOUS DE LA NORME

2 ACCEPTABLE

3 EXEMPLAIRE

3.2 Fonctionnement

1. Une copie des procédures normales d'exploitation (PNE) en vigueur se trouve-t-elle sur place? Oui Non
Lavage à contre-courant, turbidité, étalonnage
2. Les produits chimiques nécessaires au traitement sont-ils disponibles en quantités suffisantes sur place? Oui
Non
3. Les produits chimiques nécessaires au traitement sont-ils entreposés comme il se doit? Oui Non (sinon, donner des détails)
4. Existe-t-il des problèmes relatifs à la santé et à la sécurité en milieu de travail? (p. ex. : espace confiné) Oui
Non (si oui, donner des détails)
5. Existe-t-il des questions de sécurité relevant du système d'indemnisation des accidents de travail sur lesquelles il faut se pencher? Oui Non (si oui, donner des détails)
6. A-t-on apporté des modifications importantes à l'usine depuis la dernière inspection? Oui Non (si oui, donner des détails)
7. Tous les principaux éléments du système fonctionnent-ils (pompes, filtres, chlorateurs)? Oui Non (sinon, donner des détails)
8. Le système de désinfection secondaire (chloration) est-il en état de fonctionnement continu et donne-t-il un rendement adéquat? Oui Non

9. Les procédures d'entretien indiquées ci-dessous ont-elles été exécutées?

Système doté de stations de prises d'eau d'incendie ou de stations de purge

- Oui Non Date : Purge des canalisations
- Oui Non Date : Décolmatage des canalisations
- Oui Non Date : Purge des prises d'eau d'incendie août 2010
- Oui Non Date : Nettoyage des réservoirs juillet 2010
- Oui Non Date : Essais de fonctionnement des génératrices de secours
- Date : Heures de service des génératrices de secours
- Oui Non Date : Essais des pompes à incendie

10. Étalonnage de l'équipement

- Oui Non Date : Débitmètre
- Oui Non Date : Pompe doseuse de chlore
- Oui Non Date : Dispositif de mesure du chlore résiduel
- Oui Non Date : Turbidimètre
- Oui Non Date : pH-mètre
- Oui Non Date : DR 890
- Oui Non Date : Turbidimètre 2100P
- Oui Non Date : Autre

3.3 Analyse et tenue de registres

1. Dispose-t-on d'un équipement adéquat pour effectuer des analyses de la qualité de l'eau? Oui Non

2. Tient-on des registres des relevés journaliers du débit volumétrique de l'eau? Oui Non

3. Tient-on des registres des résultats d'analyse journaliers de l'eau traitée pour y dépister la présence de chlore résiduel? Oui Non

4. Tient-on des registres des résultats d'analyse journaliers de l'eau du système de distribution pour y dépister la présence de chlore résiduel? Oui Non

5. Tient-on des registres des types, des dosages, des dates d'utilisation et des quantités totales de produits chimiques utilisés? Oui Non

6. Tient-on des registres des problèmes de fonctionnement (panne d'électricité, panne de la pompe doseuse, faible teneur en chlore résiduel, turbidité élevée, etc.) et des mesures prises pour y remédier? Oui Non

7. A-t-on bien justifié les anomalies et les registres manquants? (p. ex. : opérateur en congé de maladie) Oui Non s.o.

8. Existe-t-il des registres qui auraient dû être conservés et qui ne l'ont pas été? Oui Non s.o.

3.4 Classification des systèmes et formation des opérateurs

1. Classification des usines de traitement :
2. Classification des systèmes de distribution :
3. Opérateur(s) :
4. a) Niveau d'agrément de l'opérateur (une copie du certificat doit être mise à la disposition de l'inspecteur)

Opérateur primaire : Traitement de l'eau : Évacuation des eaux usées :

Opérateur de remplacement : Traitement de l'eau : Évacuation des eaux usées :

Troisième opérateur (le cas échéant) : Traitement de l'eau : Évacuation des eaux usées :

b) Si n'importe lequel des opérateurs ne détient pas un certificat correspondant au niveau de classification de l'usine de traitement et du système de distribution, la bande a-t-elle mis sur pied un plan de formation afin de préparer l'opérateur à l'obtention du certificat voulu ou de le faire passer à un niveau supérieur d'agrément? Oui Non En cours s.o.

c) Si oui, à partir de quelle date approximative l'opérateur sera-t-il agréé? (aa/mm/jj) :

3.5 Systèmes d'approvisionnement par camion-citerne (en l'absence d'un tel système, passer à la section 3.6)

1. La bande assure-t-elle l'approvisionnement en eau par camion-citerne? Oui Non 8 maisons
2. Les procédures d'entretien, telles que l'inspection et le nettoyage des citernes, ont-elles été prévues et exécutées? Oui Non
3. Tient-on des registres suffisants sur le fonctionnement? Oui Non
4. a) L'opérateur du camion-citerne a-t-il reçu une formation adéquate? Oui Non
b) Sinon, la bande a-t-elle mis sur pied un plan de formation pour l'opérateur? Oui Non En cours

5. Met-on à la disposition des ménages de l'information imprimée relative au nettoyage et à la sécurité des citernes et des réservoirs? Oui Non

3.6 Rapport du formateur itinérant (RFI)

Résumer le rapport précédent du formateur itinérant (RFI) en ce qui a trait aux recommandations aux problèmes relevés, aux mesures prises et aux questions toujours en suspens, y compris :

1. L'opérateur a-t-il fourni des RFI au cours de l'inspection du site? Oui Non

Nombre d'annonces faites par la voie du RFI :	Nombre d'annonces d'urgence imprévues faites
2	

3.7 Plan d'intervention d'urgence

1. A-t-on mis en place un plan d'intervention d'urgence (PIU)? Oui Non * (Remarque : En l'absence d'un tel plan, l'opérateur peut obtenir un plan type auprès du bureau régional de TPSGC pour le compte d'AINC)
- b.) Sinon, quelle est la date prévue pour la préparation du PIU?
2. Les intervenants clés, y compris le gouvernement provincial, les bureaux régionaux d'AINC et de Santé Canada) disposent-ils d'une copie DU PIU? Oui Non
3. Quelle est la date de la dernière mise à jour du PIU ou de son dernier examen (aa/mm/jj) :

ANNEXE A

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DES ANALYSES DE LA QUALITÉ DE L'EAU EFFECTUÉES PAR L'OPÉRATEUR DES PREMIÈRES NATIONS

Les résultats des analyses de la qualité de l'eau effectuées par l'opérateur peuvent être présentés en utilisant les tableaux suivants :

Tableau 1 - Sommaire des teneurs en chlore résiduel inférieures à la limite établie (c.-à-d. moins de 0,1 mg/l de chlore libre) et des valeurs de turbidité supérieures à la limite établie (selon l'Annexe F du Protocole pour la salubrité de l'eau potable) dans l'eau traitée échantillonnée par l'opérateur après un temps de contact avec le désinfectant d'au moins 15 minutes

Date	Point d'échantillonnage	Chlore résiduel	Chlore total	Turbidité (le cas échéant)	Dossiers manquants
10 avril					
mai					
juin					
juillet					
août					
sept					
oct					
nov					
déc					
11 jan					
fév					
mars					
TOTAUX					

ANNEXE B

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DES ANALYSES DE LA QUALITÉ DE L'EAU EFFECTUÉES PAR L'OPÉRATEUR DES PREMIÈRES NATIONS

Les résultats des analyses DE la qualité de l'eau de Santé Canada obtenus par les agents d'hygiène du milieu et par les contrôleurs communautaires de l'eau potable peuvent être présentés en utilisant les tableaux suivants :

Tableau 1 - Sommaire des paramètres microbiologiques supérieurs à la limite établie dans le système de distribution mesurés par les agents d'hygiène du milieu de Santé Canada et par les contrôleurs communautaires de l'eau potable

Point d'échantillonnage	N ^{bre} total d'échantillons prélevés pour dépister le E. coli ou les coliformes fécaux	N ^{bre} d'échantillons contenant du E. coli ou des coliformes fécaux	N ^{bre} total d'échantillons prélevés pour dépister les coliformes totaux	N ^{bre} d'échantillons contenant des coliformes totaux	N ^{bre} total d'échantillons de numération de bactéries hétérotrophes analysés	Plage des résultats des analyses des échantillons mesurés en numération de bactéries hétérotrophes	
						Min	Max
Systeme de distribution							

Tableau 2 - Sommaire des teneurs en chlore résiduel inférieures à la limite établie (c.-à-d. moins de 0,1 mg/l de chlore libre) et des valeurs de turbidité supérieures à la limite établie (selon l'Annexe F du Protocole pour la salubrité de l'eau potable) mesurés par les agents d'hygiène du milieu de Santé Canada et par les contrôleurs communautaires de l'eau potable

Date	Point d'échantillonnage	Chlore résiduel libre	Chlore total	Turbidité (uTN)
Total				

Tableau 3 - Résultats du contrôle de routine des produits chimiques selon la section 4 du Guide des procédures pour la salubrité de l'eau potable au Canada dans les communautés des Premières nations au sud du 60e parallèle publié par Santé Canada

Paramètre	Points d'échantillonnage		Valeur du critère établi dans le RQEPC**	Type de critère (p. ex. : CMA, CMAP, OE)
	Source d'eau	Système de distribution		
Alcalinité			s.o.	--
Aluminium			0,1	--
Ammoniac (en azote)			s.o.	--
Arsenic			0,01	CMA
Baryum			1,0	CMA
Benzène			0,005	CMA
Bore			5	CMA
Cadmium			0,005	CMA
Calcium			s.o.	--
Chlorure			≤ 250	OE
Chrome			0,05	CMA
Couleur (en unités de couleur vraie)			≤ 15 UCV	OE
Cuivre			≤ 1,0	CMA
Corrosivité (indice de saturation à 4° C)			s.o.	--
Cyanure			0,2	CMA
Fluorure			1,5	CMA
Dureté			s.o.	--
Fer			≤ 0,3	CMA
Plomb			0,010	CMA
Magnésium			s.o.	--
Manganèse			≤ 0,05	CMA
Mercure			0,001	CMA
Nitrate			45	CMA
pH			6,8 – 8,5	OE
Phénols			--	--
Phosphore			s.o.	--
Potassium			s.o.	--
Sélénium			0,01	CMA
Argent				
Sodium			≤ 200	CMA
Sulfate			≤ 500	CMA

Solides dissous totaux			≤ 500	CMA
Solides totaux			--	--
Turbidité (en uTN)			Voir l'Annexe F	CMA/ OE
Uranium			0,02	CMA
Chlorure de vinyle			0,002	CMA
Zinc			≤5,0	OE

Remarque : Veuillez inscrire l'unité de mesure utilisée si celle-ci **n'est pas** le milligramme par litre.

** – Les valeurs des critères ci-dessus sont celles figurant dans les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada* publiées par Santé Canada à la date de parution du présent guide. Veuillez consulter le site Web de Santé Canada pour obtenir les plus récentes valeurs des paramètres pour l'eau potable.

Notes en bas de page :

1. Voir l'Annexe C du présent protocole pour connaître la définition de l'expression « eau souterraine directement sous l'emprise de l'eau de surface ». Voir l'Annexe B du présent protocole pour une explication du « Plan de protection des sources d'eau ».
2. Un résultat d'analyse est non conforme lorsque la concentration du paramètre mesuré par rapport à la qualité de l'eau dépasse la valeur du critère précisé dans les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable* publiées par Santé Canada. Veuillez consulter le site Web de Santé Canada pour obtenir les plus récentes valeurs des critères en ce qui a trait aux paramètres de la qualité de l'eau potable.